

Projet Daphné 2007 « IPV EU_Mortality »

JLS/2007/DAP-1/140

« Estimation de la mortalité par violences conjugales en Europe »

Fiche Pays - Source de données estimée fiable

Réf. : Mortality_M071_MDdS_100419

ESPAGNE

1 > Source :

INSTITUTO DE LA MUJER (Institut de la Femme, traduction Psytel)

<http://www.inmujer.migualdad.es/mujer/mujeres/cifras/violencia/muertes.htm>

2 > Données chiffrées :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
valeurs absolues	72	57	68	71	76	55
Taux pour mille	3,29	2,60	3,01	3,11	3,26	2,36

3 > Commentaires et éléments de contexte :

Source primaire :

- De 1999 à 2005: Elaboration propre de l'Institut à partir de la presse et du Ministère de l'Intérieur. A partir de 2006, données de la Délégation Spéciale du Gouvernement contre la violence envers les femmes. Ces homicides sont ceux pour lesquels l'agresseur est le conjoint, ex-conjoint, concubin, petit ami ou ex-petit ami (partenaire sentimental actuel ou ancien).

- Traditionnellement, la source utilisée pour comptabiliser le nombre de femmes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, était exclusivement fournie par le Ministère de l'Intérieur.

- Cependant ces données étaient incomplètes, pour deux raisons fondamentales :

1. Dans les Communautés Autonomes de Pays Basque et de Catalogne, n'étaient comptabilisés que les cas relevant de la Police Nationale et de la Garde Civile, sans inclure ceux qui relevaient d'autres corps de police de type gendarmerie (en espagnol : Ertxantxa et Mossos d' Squadra).

2. On ne comptait que les décès survenus au cours des premières 72h après le délit.

- C'est pourquoi l'Institut de la Femme a décidé de réaliser sa propre quantification, à partir d'un système mixte unifié. Au départ les nouvelles parues dans les medias sont recensées et considérées

comme « système d'alerte ». Chaque cas est ensuite analysé et comparé avec les informations produites par le ministère de l'Intérieur puis par le système judiciaire.

Les avantages de ce système sur le précédent sont :

1. Une mise à jour immédiate, même provisoire des données.
2. Le dépassement des limitations de compétence imposé par le Ministère de l'Intérieur.
3. Les tableaux permettent de visualiser de façon indirecte des tendances depuis 2000.
4. On peut ajouter d'autres variables (le taux/million, dans chaque Communauté Autonome, des informations sur la nationalité des victimes, la présence de situation de « crise » ou d'autres précisions sur les auteurs, y compris les cas de suicides postérieurs).

- Ainsi progressivement seront incluses de nouvelles variables, et de nouveaux tableaux, par exemple le nombre de femmes décédées en raison de violences de genre dans d'autres contextes que le couple ou l'ex-couple (d'autres relations de famille, pas de relation de famille). Il reste cependant à ce sujet bien des difficultés méthodologiques à résoudre.